

Labastide-Monréjeau,
le 1^{er} septembre 2020

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 11 juin 2020, a décidé, au titre de l'année scolaire 2020/2021, de subventionner, jusqu'à hauteur de **65 € maximum**, une activité sportive ou culturelle exercée par chaque enfant de la commune, scolarisé à partir de la grande section de maternelle jusqu'à la troisième.

Il est précisé qu'une seule activité sera subventionnée par enfant et que l'aide de la Commune sera versée directement à l'association sportive ou culturelle.

Aussi, si votre/vos enfant(s) exerce(nt) une activité, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire compléter l'attestation d'adhésion ci-jointe à l'association. En cas de fratrie, il est demandé une attestation par enfant. Des copies peuvent être faites ou demandées au secrétariat de la mairie.

Ce document devra être retourné, à la mairie, **par vos soins**, accompagné d'un R.I.B. de l'association, pour le **30 septembre 2020 dernier délai**. Passée cette date, la demande de subvention ne sera pas prise en compte.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Votre Maire,
Jean-Simon LEBLANC